

L'INFORMATION MUNICIPALE

HIVER 2023-2024

VOLUME 36 - N° 4

Joyeuses Fêtes!



SOMMAIRE

- | | | |
|------------------------------------|--|---|
| 2. CONSEIL EN BREF | 6. NOTRE COMMUNAUTÉ
PETIT MOMENT D'HISTOIRE | 13. LOISIRS |
| 3. MOT DU MAIRE
MAIRE SUPPLÉANT | 7. VIE MUNICIPALE | 17. ESPACE JEUX |
| 4. BUDGET 2024 | 8. OFFRES D'EMPLOI | 20. RÈGLEMENTS |
| | 10. FEERIE DES LUMIERES | 22. GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES |



SAINT-
JOSEPH-
DE-SOREL

CONSEILLERS



Jean-Guy Cournoyer
Quartier 1, poste 1
450 743-8779



Pierre St-Louis
Quartier 1, poste 2
450 742-9528



Ginette Richard
Quartier 2, poste 1
450 742-0660



Mélanie Gladu
Quartier 2, poste 2
450 746-7450



Sophie Dufresne
Quartier 3, poste 1
450 881-1322



Michel Latour
Quartier 3, poste 2
450 746-8965

CONSEIL EN BREF

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2023 :

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2024 - RENOUVELLEMENT DE MANDAT

Le conseil reconduit le mandat des membres du comité organisateur pour la Fête de 2024. Le mandat de Monsieur Philippe Côté, à titre de responsable de l'organisation de la Fête, et ce, selon les conditions à être déterminées entre Monsieur Côté et la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Finalement, le conseil autorise la réservation du groupe « Les Mouches du Capitaine » ainsi que celle des services techniques à l'entreprise « Gestion événementielle Deschesnes inc. » pour le spectacle qui sera offert au grand public dans le cadre de cet événement ainsi que la signature des contrats par le directeur général et greffier-trésorier, et ce, selon les conditions être déterminées entre lesdits fournisseurs et la Ville.

ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE ÉLECTRIQUE - NOUVELLE ESTIMATION

Le conseil prend acte de l'estimation datée du 11 septembre 2023 concernant le coût d'acquisition d'une surfaceuse à glace électrique incluant la possibilité de louer à l'adjudicataire une surfaceuse de remplacement, en cas de besoin seulement, présentée par le directeur général et greffier-trésorier.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-2023 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA GARDE DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Le conseil municipal adopte le règlement numéro 399-2023 intitulé « Règlement concernant la garde des animaux domestiques ».

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2023 - RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU

Le conseil municipal le règlement numéro 400-2023 intitulé « Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau ».

POLITIQUE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Le conseil municipal adopte la politique intitulée « Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ».

SERVICE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL ET RÉGIONS - CONTRÔLE ANIMALIER - ANNÉE 2024

Le conseil accepte l'offre du Service Animalier Pierre-De-Saurel et Régions relativement au contrôle des animaux sur le territoire de Saint-Joseph-de-Sorel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, à l'exception de la clause de renouvellement automatique. Le conseil accorde un contrat annuel au coût de 4,68 \$ per capita (1 664 citoyens) représentant

7 787,52 \$, plus les taxes applicables, payable mensuellement, et ce, à compter de janvier 2024.

ACQUISITION D'UNE SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE - ADJUDICATION D'UN CONTRAT

Le conseil accorde le contrat de fourniture d'une surfaceuse à glace électrique à l'entreprise Engo Equipment Sales inc., plus bas soumissionnaire conforme (ci-après appelé l'adjudicataire), au coût de 176 199,19 \$, toutes taxes incluses. Le conseil applique au coût d'acquisition de la surfaceuse à glace électrique une subvention de 140 000 \$ obtenue dans le cadre du programme de soutien au développement de projets municipaux du Fonds régions et ruralité (volet 2) de la MRC de Pierre-De Saurel.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023 :

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH - BUDGET ET QUOTE-PART 2024

Le conseil adopte le budget 2024 de la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch (RIE) totalisant 1 804 805 \$ conformément l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes. Il accepte de verser la quote-part de 298 540 \$ pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

GVL - OFFRE DE SERVICE 2024 POUR LA GESTION DU CAMP DE JOUR

Le conseil octroie un contrat pour la gestion complète des camps de jour ainsi qu'un programme d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers de 5 à 12 ans à Gestion Vincent et Limoges inc. (GVL) au prix de 130 \$ par enfant, en plus des taxes applicables, conformément à l'offre de service déposée par cette entreprise le 1^{er} novembre 2023.

RÉCOURS JURIDIQUE - RAMPE DE MISE À L'EAU

Le conseil ratifie le mandat octroyé par le directeur général et greffier-trésorier à Me Gabriel Dumais, avocat de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay, au coût de 4 516,25 \$, plus les taxes applicables, afin d'entreprendre des procédures judiciaires dans le cadre de ce dossier. Le conseil permet au conseiller juridique ainsi qu'au directeur général et greffier-trésorier d'engager des discussions avec les parties impliquées dans ce dossier. Finalement le conseil demande d'obtenir l'opinion d'un expert indépendant afin de se positionner sur l'ampleur des défauts et les solutions appropriées.

RENOUVELLEMENT DES BAUX - CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal reconduit, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, les baux des locataires du Centre communautaire, pour l'utilisation du local situé au rez-de-chaussée par l'organisme le Chez-Nous de Saint-Joseph, ainsi que pour l'utilisation du local situé au 2^e étage par l'AFÉAS de Saint-Joseph-de-Sorel, le tout à titre gracieux et à certaines conditions.

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Dans nos municipalités, décembre rime avec présentation des prévisions budgétaires. Je dois vous avouer que les travaux sur le budget 2024 n'ont pas été faciles. Tout comme les citoyens, la Ville fait face à une hausse importante du coût de la vie et des investissements nécessaires afin de poursuivre adéquatement sa mission. Le conseil est tiraillé entre son désir d'offrir des services de qualité et celui de restreindre l'augmentation de taxes en cette période économiquement difficile pour tous. Des sommes importantes devront être investies en 2024 dans les infrastructures et les services pour l'eau potable, les eaux usées, les déchets, le développement économique et le transport collectif.

Devant ce constat, le conseil n'a d'autre choix que de décréter une augmentation du taux de taxation de 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les bâtiments résidentiels, de 0,14 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les bâtiments non résidentiels d'une valeur de moins de 400 000 \$ et de 0,17 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les bâtiments non résidentiels d'une valeur de 400 000 \$ et plus. Pour une résidence évaluée à 145 822 \$ (valeur moyenne), cette hausse sera de 87,91 \$ pour la prochaine année.

Les prévisions budgétaires 2024 totalisent 6 688 165\$, soit une augmentation de 1,68 %, et ce, malgré les coupes budgétaires importantes. Cette augmentation découle en grande partie de la hausse des investissements à la Régie de l'eau de Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch, des quotes-parts de la MRC (gestion de l'organisme, transport collectif, matières résiduelles, développement économique, supralocal), de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent, de la création d'un nouveau poste de trésorier ainsi que de la hausse des frais de financement étant donné les taux d'intérêt actuels.

De plus, le conseil municipal prévoit des projets d'investissements pour l'année 2024, tels que des travaux pour le déversoir de l'ouvrage de surverse DR-02 au coût estimé de 551 850 \$ (par règlement d'emprunt), l'achat et l'installation de compteurs d'eau afin de se conformer aux politiques gouvernementales pour un montant de 65 360 \$, la réfection et l'aménagement de trottoirs en bordure du fleuve au parc de la Pointe-aux-Pins pour un montant de 40 000 \$, l'achat d'un tracteur incluant grappe et souffleur pour un montant de 120 450 \$, et quelques autres projets qui verront le jour en 2024. Ces projets étant financés à même des affectations de surplus, des subventions (Fonds Région et Ruralité, TECQ, PRABAM et autres), un règlement d'emprunt et d'autres sources de financement.

En terminant, je me joins aux membres du conseil municipal : Jean-Guy Cournoyer, Pierre St-Louis, Ginette Richard, Mélanie Gladu, Sophie Dufresne et Michel Latour pour vous souhaiter un heureux temps des Fêtes et une excellente année 2024. Profitez bien de cette période de réjouissance avec vos proches. Amusez-vous bien et profitez-en pour sortir et admirer les magnifiques décorations dans la ville ainsi que les merveilleux décors confectionnés devant les résidences.



Vincent Deguise, maire
450 881-3316



MAIRE SUPPLÉANT

du 6 novembre 2023
au 4 mars 2024



Jean-Guy Cournoyer | Quartier 1, poste 1

Monsieur Cournoyer a été élu pour la première fois en Novembre 1995. Il est membres des comités suivants : Comité de la Fête des bénévoles, Comité d'information (bulletin municipal), Comité du patrimoine, Comité de Sécurité Incendie, Régie intermunicipale d'eau Tracy-Saint-Joseph-de-Sorel-Saint-Roch, Régie d'assainissement des eaux Richelieu/Saint-Laurent (substitut) et MRC de Pierre-De Saurel (substitut).

BUDGET 2024

Les travaux sur le budget 2024 n'ont pas été faciles. Tout comme les citoyens, la Ville fait face à une hausse importante du coût de la vie et des investissements nécessaires afin de poursuivre adéquatement sa mission.

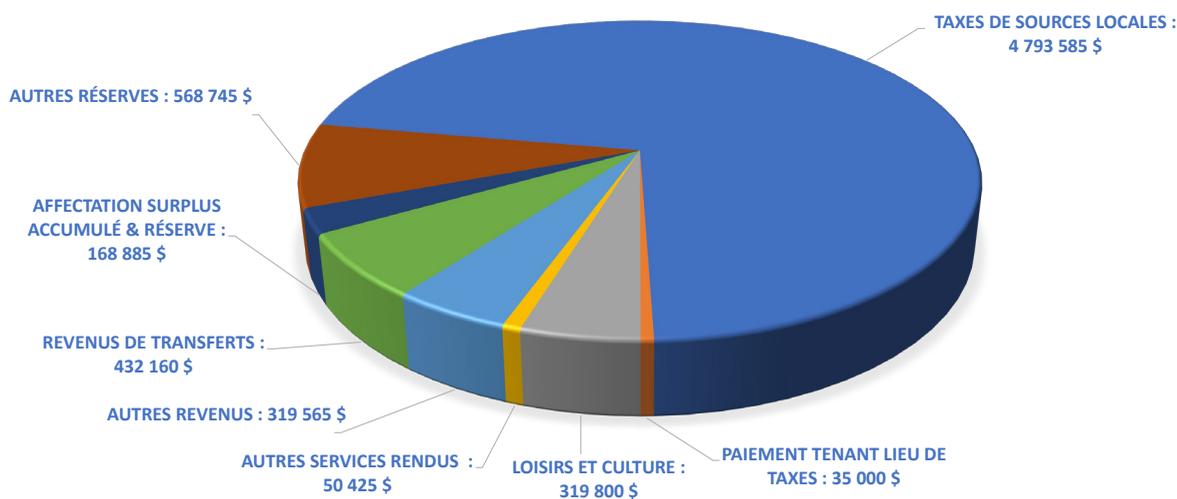
Pour 2024, le conseil garde le cap sur son objectif de fournir aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel :

- Des services de qualité;
- Des investissements dans les parcs et espaces verts pour un milieu de vie agréable;
- Des bâtiments municipaux accessibles, accueillant et sécuritaires;
- Un accès gratuit à la piscine et aux nombreuses activités;
- Le maintien du fleurissement de la Ville qui a permis le renouvellement de la certification de quatre fleurons en 2023;
- Des événements rassembleurs pour ses citoyens (Féerie des lumières, Journée horticole, Fête nationale du Québec, cafés-rencontres, activités pour les jeunes et les aînés, etc.).

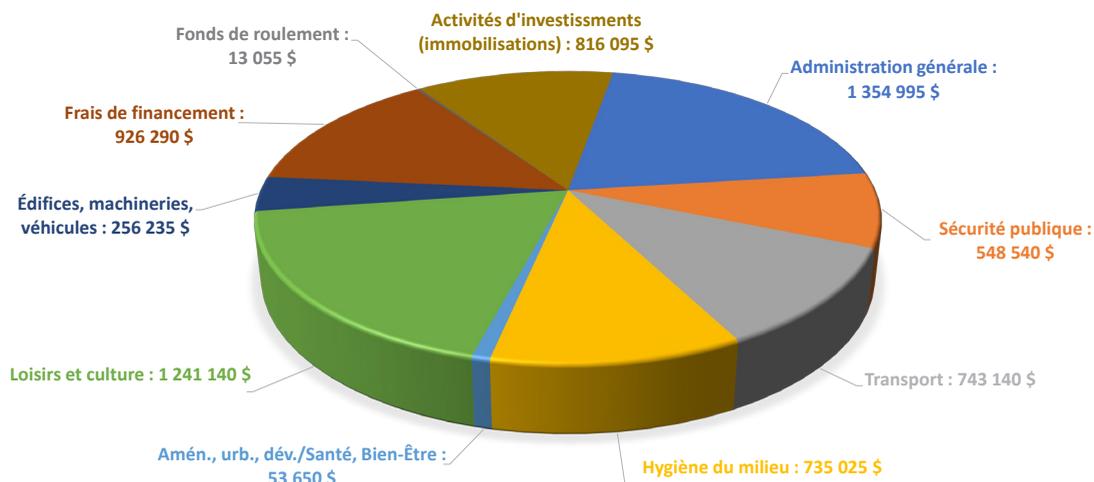
Les prévisions budgétaires 2024 totalisent 6 688 165 \$, soit une augmentation de 1,68 %, et ce, malgré des coupes budgétaires importantes. Cette augmentation découle en grande partie de la hausse des investissements à la Régie de l'eau de Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch, des quotes-parts de la MRC (gestion de l'organisme, transport collectif, matières résiduelles, développement économique, supralocal), de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu-St-Laurent, de la création d'un nouveau poste de trésorier ainsi que de la hausse des frais de financement étant donné les taux d'intérêt actuels.

Rendez-vous sur le site Internet de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, dans la section « Finances » ou présentez-vous à l'Hôtel de Ville, pour plus de détails.

REVENUS



DÉPENSES PAR FONCTION



BUDGET 2024 (SUITE)

TAUX, TAXES & TARIFS

DESCRIPTION	2024	2023	2022	2021	2020
Foncière de base (du 100 \$ d'évaluation)	1,15 \$	1,10 \$	1,30 \$	1,25 \$	1,25 \$
Foncière immeubles non résidentiels valeur moins de 400 000 \$ (du 100 \$ d'évaluation)	2,43 \$	2,29 \$	2,34 \$	2,29 \$	2,29 \$
Foncière immeubles non résidentiels valeur de 400 000 \$ et + (du 100 \$ d'évaluation)	2,46 \$	2,29 \$	2,34 \$	2,29 \$	2,29 \$
Eau - par logement	150,00 \$	135,00 \$	135,00 \$	135,00 \$	135,00 \$
Eau au compteur	0,00316996 \$ (au gallon)	0,00187068 \$ (au gallon)	0,00166614 \$ (au gallon)	0,00166614 \$ (au gallon)	0,00166614 \$ (au gallon)

VALEUR MOYENNE (MAISON)

ANNÉE	Valeur moyenne maison	Variation annuelle valeur	Taxes foncières & eau par logement	Augmentation / Diminution	Variation annuelle taxes
2024	145 822 \$	1,13 %	1 826,95 \$	87,91 \$	5,06 %
2023*	144,188 \$	28,20 %	1721,07 \$	123,95 \$	7,76 %
2022	112,471 \$	0,09 %	1 597,12 \$	57,43 \$	3,73 %

PLAN TRIENNAL 2023-2025

Activités d'investissement 2024		Activités d'investissement 2025	
Remplacement du déversoir DR-02 (égout)	551 850 \$	Hôtel de Ville –Éclairage architectural –phase 3	
Installation de compteurs d'eau (obligation du MAMH)	65 360 \$	Travaux publics –Acquisition d'un pick-up 4X4 (1500)	
Hôtel de Ville –Éclairage architectural –phase 2	13 855 \$	Hôtel de Ville –Matériel informatique	
Acquisition d'un tracteur avec équipements	120 450 \$	Hôtel de Ville –Mobilier & ameublement	
Hôtel de Ville –Module de bureau	20 000 \$	Parc de la Pointe-aux-Pins –Mobilier extérieur	
Hôtel de Ville –Matériel informatique	3 000 \$	Parc Charlemagne Péloquin –Remplacement des jeux d'eau	
Aréna –Affichage numérique	1 580 \$	Parc Charlemagne Péloquin –Mobilier extérieur	
Parc Pointe-aux-Pins –Trottoirs et installation de bancs	40 000 \$		
Total	816 095 \$	Activités d'investissement 2026	
		Réfection des rues McCarthy, Saint-Joseph et Chevrier (entre McCarthy et Saint-Joseph)	
		Remplacement des fenêtres de l'Hôtel de Ville (petite salle et bureau du 2 ^e étage & 1 ^{er} étage)	
		Travaux publics –Tracteur à gazon	
		Hôtel de Ville –Matériel informatique	
		Plantation d'arbres & d'arbustes	
		Décorations illuminées	

NOTRE COMMUNAUTÉ

AFEAS SAINT-JOSEPH

L'AFEAS de retour à Saint-Joseph-de-Sorel au centre communautaire situé au 203 rue Élisabeth, dans un grand local fenêtré, situé au 2^e étage.

L'AFEAS est une association féministe d'éducation et d'action sociale. Venez rencontrer les membres de l'AFEAS de Saint-Joseph, c'est l'occasion d'apprendre à tisser, broder, tricoter tout en échangeant. C'est aussi l'opportunité de se rassembler et de s'entraider.

Devenez membre pour seulement 35 \$ par année.

Pour s'inscrire ou pour obtenir plus d'information, contactez Mme Aliette Lesieur, présidente au 450 743-4711.



TRAVAIL DE MILIEU AUPRÈS DES AÎNÉS

Une travailleuse de milieu offre aux aînés (50 ans et +) des services pour :

- demeurer dans votre habitation ou une relocalisation;
- rencontrer des gens, faire des activités;
- un déplacement, pour raison de santé ou autre situation;
- un besoin d'être écoutée (événement fragilisant, votre santé vous inquiète);
- une problématique alimentaire, de la difficulté ou si n'avez plus le goût de faire vos repas;
- une situation de maltraitance, négligence;
- des documents à compléter, des démarches à faire, du courrier complexe à comprendre;

N'oubliez pas que pour toute situation, nous sommes là pour vous et vous offrons un **service de qualité, gratuit et confidentiel**.

À votre demande, nous pouvons vous rencontrer à l'endroit de votre choix, même à votre **domicile**.

TRAVAIL DE MILIEU
AUPRÈS DES AÎNÉS
de la MRC de Pierre-De Saurel

BESOIN DE SOUTIEN?
Nous sommes là pour vous!

Service gratuit

Francine Laplante
450 881-7017

Kim Pelletier
450 880-7017

Un projet porté par
RSAPS
Région de la santé des aînés Pierre-De Saurel

PETIT MOMENT D'HISTOIRE



D'abord mandaté par la Ville en décembre 1911, le service de police est développé en parallèle avec celui des pompiers, qui prend ses assises au cours des années 1930 et 40. La date précise de cette photographie nous est inconnue.



VIE MUNICIPALE

REMISE DES PROFITS DU TOURNOI DE GOLF

La 15^e édition du tournoi de golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a eu lieu le vendredi 25 septembre 2023, au Club de golf Sorel-Tracy *Les Dunes*. Ce dernier a généré des profits de 10 286 \$. Le 25 octobre dernier, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a remis lesdits profits à trois organismes, soit la Maison de répit Halte-Soleil, le groupe d'entraide le Geste et la Fondation de l'Hôtel-Dieu, lors d'une réception à l'Hôtel de Ville.

Au plaisir de vous y retrouver lors de la 16^e édition, le vendredi 6 septembre 2024.



LA GRANDE MARCHÉ DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE



Le 15 octobre dernier avait lieu la 5^e édition de la Grande marche encouragée par le Grand défi Pierre Lavoie, afin de promouvoir les saines habitudes de vie. Ce sont plus de 500 marcheurs qui ont parcouru les rues, les parcs et les espaces publics de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour un total d'environ 5 kilomètres. Nous avons pu compter sur la participation de Terminal Maritime Sorel-Tracy et les Fromageries Bel Canada Inc, à la distribution des collations, d'Avignon pour les stations d'eau disponibles sur le site, des Forges de Sorel pour le prêt de son stationnement ainsi que MusiForme, qui ont pu faire bénéficier les marcheurs d'une séance d'échauffement avant le départ prévu pour 10 h 30.

VIE MUNICIPALE

CLASSIFICATION DES FLEURONS DU QUÉBEC

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'est rendue à Saint-Hyacinthe pour recevoir sa classification 2023-2025 des Fleurons du Québec. Nous sommes très heureux de maintenir notre 4^e fleuron. Comme le mentionne notre classificateur : « La Ville conserve ses 4 Fleurons. L'entrée de ville est remarquable par ses aménagements horticoles de grande qualité. Le réseau des parcs est exemplaire. Il offre une variété d'activités sportives et de détente pour toutes les tranches d'âge de la communauté. Le stationnement de l'Hôtel de Ville, les parcs et les voies publiques sont aménagés avec des végétaux d'une grande variété et du mobilier de choix. »



Nous poursuivrons nos efforts d'embellissement pour vous offrir un milieu de vie fleuri et agréable.

OFFRES D'EMPLOI

Tu aimes le plein air ? Joins-toi à une équipe :  **Active**  **Énergique**  **Dynamique** 

PRÉPOSÉS (ÉES) À LA PATINOIRE EXTÉRIEUR

PRINCIPALES TÂCHES

- Accomplir divers travaux reliés à l'entretien, au déneigement, à l'arrosage, à la réparation ;
- Veiller au bon déroulement des activités libres sur la glace ;
- Assurer la sécurité des usagers en effectuant une évaluation de la surface glacée ;
- Accueillir les citoyens à leur arrivée à la patinoire ;
- Assurer le respect des règlements et des consignes sur la glace et dans le local des patineurs.

QUALIFICATIONS

- Posséder une formation Premiers Soins

HORAIRE : Lundi au vendredi de 18 h à 22 h
Samedi et dimanche de 13 h à 17 h

Quarts de travail de 4 heures par jour

Entre 8 heures et 20 heures par semaine

(horaire variable selon la température)

Durée de l'emploi : janvier à mi-mars 2024 (selon les conditions climatiques)

Taux horaire : 16,60 \$ / heure

SURVEILLANTS (ES) - SAUVETEURS (EUSES) (PISCINE MUNICIPALE EXTÉRIEURE)

PRINCIPALES TÂCHES

- Surveiller les baigneurs et faire respecter les règlements de la piscine;
- Administrer les premiers soins au besoin;
- Veiller à la propreté de la piscine et du bâtiment;
- Accueillir les baigneurs et répondre à leurs questions.

QUALIFICATIONS

- Détenir la certification Sauveteur national – piscine
- Posséder une formation Premiers Soins – Général/DEA

HORAIRE : Tous les jours 12 h 30 à 20 h 30

Quart de travail de 6 ou 8 heures par jour
Entre 30 et 35 heures semaine

Durée de l'emploi : juin à août 2024

Taux horaire : 18,62 \$ / heure

ENVOIE TON CV à loisirs@vsjs.ca

Pour plus d'information : contactez Nancy Yelle, directrice aux loisirs et à la vie communautaire en composant le 450 742-3744 poste 301.

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre des chances d'emploi égales à tous.

OFFRES D'EMPLOI (SUITE)

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET TRÉSORIER

À PROPOS DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Ville à échelle humaine qui saura vous charmer par ses rues fleuries, sa large fenêtre sur le fleuve Saint-Laurent et ses parcs qui vous accueilleront pour vous rafraîchir ou encore faire un pique-nique. Saint-Joseph-de-Sorel vous offre la quiétude et le calme dans une ambiance de village, mais aussi des paysages portuaires et industriels impressionnants, qui évoquent la vitalité économique de la Municipalité.

POURQUOI DEVRIEZ-VOUS JOINDRE NOTRE ÉQUIPE ?

- Milieu de vie agréable avec une communauté, des élus et des employés impliqués;
- Importance stratégique du poste, ampleur des défis et multitude de projets qui s'y rattachent;
- Organisation visant à atteindre et à maintenir un haut standard de qualité en matière de services aux citoyens.

Relevant du directeur général, **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET TRÉSORIER** assure la saine gestion de la trésorerie et des finances de la Ville conformément à la Loi sur les cités et villes et veille au respect des lois et des règles comptables, fiscales et administratives en vigueur. Il supervise et contrôle les opérations du service administratif de la Ville et remplace le directeur général en cas d'absence.

La personne recherchée éprouve du plaisir au travail et estime la valeur du travail d'équipe. Elle est reconnue pour son savoir-être et elle adhère aux valeurs de respect, d'équité et de compétence.

VOS PRINCIPAUX DÉFIS SERONT :

- Assumer la responsabilité du contrôle de la gestion financière et comptable de la Ville : budget, rapports et bilans financiers, trésorerie, rôle d'évaluation, comptes clients et fournisseurs, paie, taxation, perception, gestion et suivi de la dette et des mécanismes de financement, etc.;
- Planifier et coordonner l'élaboration du budget annuel ainsi que du programme triennal d'immobilisations en tenant compte des besoins de l'ensemble des services municipaux;
- S'assurer que la tenue de livres et les transactions financières respectent les lois, les règlements, les normes et les politiques en vigueur;
- Superviser l'équipe des cols blancs (trois employés) : distribuer, déléguer et contrôler la qualité du travail des

employés dévoués au sein de l'administration;

- Piloter les octrois et la gestion des contrats et coordonner l'approvisionnement en biens et services de la Ville;
- Exercer un rôle-conseil auprès du personnel administratif, du directeur général et des élus;
- Participer activement aux travaux de réflexion stratégique et de planification des projets de la Ville et d'optimisation des processus administratifs;
- S'acquitter d'autres tâches connexes à la mission du poste.

POUR JOINDRE NOTRE ÉQUIPE, VOUS DEVEZ AVOIR CE PROFIL :

- Baccalauréat en sciences comptables ou en administration avec option en comptabilité ou en finances ou toute autre formation équivalente. Un titre de CPA constitue un atout;
- 5 années d'expérience pertinente à la fonction;
- Maîtrise la suite Microsoft Office (Excel, Outlook, Word);
- Communique aussi bien à l'oral qu'à l'écrit;
- Reconnu pour son leadership et par sa capacité à mobiliser son équipe vers un objectif commun;
- Connaissance des principaux enjeux des villes de petite taille et du milieu municipal en général (un atout).

QU'EST-CE QU'UNE CARRIÈRE À LA VILLE VOUS RÉSERVE ?

- La possibilité d'influencer et de faire la différence pour l'avenir d'une communauté;
- Une rémunération globale compétitive avec assurances collectives, régime de retraite à prestation déterminée et autres avantages sociaux importants;
- Une proximité avec les élus, les employés et les citoyens;
- Un environnement de travail et une équipe à échelle humaine présentant des défis stimulants!

La date d'entrée en fonction est à discuter. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une copie du diplôme, **au plus tard le 14 janvier 2024**, à l'attention du directeur général, avec la mention « DGA-20240114 » au ville@vsjs.ca.

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue seront contactées. La Ville souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et au programme d'accès à l'égalité et encourage les membres des groupes désignés à postuler.

FÉERIE DES LUMIÈRES

VENREDI 8 DÉCEMBRE 2023

FOODTRUCKS

Nouveauté pour cette 10^e édition de la Fête des lumières ! Deux foodtrucks étaient présents sur le site. Les gens étaient invités à manger sur place, à l'intérieur de l'igloo chauffé et autour le foyer extérieur.



JEUX VIDÉO ET JEUX D'HABILITÉ

Des espaces qui permettaient de jouer confortablement, seul, avec des amis ou en famille. Une salle de jeux de luxe avec au total 20 consoles et dans l'igloo chauffé, on y retrouvait les jeux d'habileté.



RSVP ET VIBZ BAND

Dès 19 h, le groupe RSVP et le ViBz BAND ont su faire bouger la foule, qui s'était déplacée en très grand nombre.



FEUX D'ARTIFICE

Petits et grands ont été émerveillés de voir les magnifiques feux d'artifice présentés pour célébrer le 10^e anniversaire de la Fête des lumières.



FÉERIE DES LUMIÈRES

SAMEDI 9 DÉCEMBRE 2023

POUND

Installées sur la scène extérieure, Francine Gamelin et Mélanie Dumaesq de MusiForme ont fait bouger des personnes de tous les âges avec un entraînement de Pound. En plus de cette activité, les enfants pouvaient s'amuser dans les jeux gonflables.



MUSÉE AMBULANT



Une exposition hivernale mettant en valeur le perlage autochtone. Différents jeux de création, dont une innovation numérique du Musée ambulant, pour explorer avec petit(e)s et grand(e)s, de manière ludique et accessible, le travail du motif et des couleurs que les artistes mobilisent à travers le perlage.

LES GRANDS HURLEURS

La soirée du samedi, ainsi que la 10^e édition de la Féerie des lumières s'est terminée en chantant et dansant en compagnie des Grands Hurleurs, groupe de musique traditionnelle.



Ce sont plus de 1 200 personnes qui se sont déplacées et, qui ont participé à la réussite de cette 10^e édition.

Au plaisir de vous retrouver en décembre 2024 !

FÉERIE DES LUMIÈRES

Du 1^{er} au 31 décembre 2023

PARTICIPEZ AU CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL!

**Vous êtes un citoyen de
Saint-Joseph-de-Sorel ?**

Alors, vous êtes invité à décorer votre
maison et/ou logement afin d'être
éligible au concours.



**Durant le mois de décembre, les conseillers et
les conseillères sillonneront les rues de la Ville afin
de repérer les décors sortant de l'ordinaire.**



*L'originalité, le choix des matériaux,
l'harmonisation des décors et des
couleurs et la quantité d'éléments
de décoration seront les critères
d'appréciation qui guideront les
membres du Conseil municipal au
cours de leur visite.*

**Un bon d'achat de 100 \$
(un par quartier)
sera distribué aux gagnants.**

Détails sur feeriedeslumieres.ca

GESTION DES DOULEURS MUSCULOSQUELETTIQUES



Jour : Mardi
Durée : 12 septembre 2023 au 21 mai 2024
Lieu : Salle Olivar-Gravel
Heure : 13 h à 14 h 15
Coût : Gratuit
 En pause les 26 décembre 2023 et 2 janvier 2024.

MOBILITÉ ÉQUILIBRE



Jour : Mardi
Durée : 12 septembre 2023 au 21 mai 2024
Lieu : Salle Olivar-Gravel
Heure : 13 h à 14 h 15
Coût : Gratuit
 En pause les 26 décembre 2023 et 2 janvier 2024.

STRATÉGIES INTELLECTUELLES



Jour : Mardi
Durée : 14 septembre 2023 au 23 mai 2024
Lieu : Salle Olivar-Gravel
Heure : 13 h à 14 h 15
Coût : Gratuit
 En pause les 26 décembre 2023 et 2 janvier 2024.

BINGO RÉCRÉATIF



Jour : Tous les mercredis **Arrivée :** 13 h
Endroit : Salle Olivar-Gravel
 Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.
 Nous vous attendons en grand nombre
 En pause les 26 décembre 2023 et 3 janvier 2024.



Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandée.

La carte accès Sorel-Tracy est disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-De Saurel. Vous pouvez vous la procurer gratuitement à la Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy) et à la Bibliothèque « Le Survenant », située au 145, rue George (secteur Sorel).

POSTES DE SAUVETEURS (PISCINE MUNICIPALE)

Un emploi de sauveteur/sauveteuse t'intéresse ?

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a des postes à combler ! Profite de la formation gratuite offerte durant tes vacances.

Pour plus d'information sur les postes disponibles, contactez Nancy Yelle, directrice aux loisirs et à la vie communautaire : loisirs@vsjs.ca

CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de Scrabble affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit : Salle Olivar-Gravel

Jour : Tous les mardis

Heure : 18 h 30 à 21 h 30

Pour plus d'information, veuillez contacter Mme Monique Cool, au 450 743-8197.

En pause les 26 décembre 2023 et 2 janvier 2024.

Mme Suzanne Brochu, membre du Club de Scrabble « Si J'oSais », a gagné la médaille d'or avec une moyenne de 91,47 %, sur un total des 426 joueurs. Elle a terminé 1ère, dans la catégorie B, au tournoi simultané provincial du 21 octobre 2023.



Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est valide pour une période de deux (2) ans et elle est renouvelable au mois de naissance du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à partir d'un (1) an, qui désirent s'inscrire à une activité devront avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service des loisirs de Sorel-Tracy, au 450 780-5600, poste 4400.

Nos
**SPÉCIAUX
DU JOURS**
toutes les semaines



LUNDI
Pain baguette
2 POUR 5.00\$



MARDI
POPCORN
GRATUIT



MERCREDI
Panier de fruits
5.00\$ chq.



JEUDI
Viande haché
mi-maigre
5.00\$ lb.



VENDREDI
Cuisse de poulet
cuite chaude
3.00\$ chq.



SAMEDI
Viennoiseries
1.25\$ chq.



DIMANCHE
Fèves au lard
5.00\$ 500ml

OUVERT À TOUS



Les membres
privilèges ont

25% de rabais
en tout temps !

Nous vous offrons plus de 26 variétés de plats cuisinés frais tous les jours.



Demandez votre
carte-fidélité en magasin
pour les plats cuisinés



**MEILLEUR
\$\$ PRIX \$\$
SUR LE MARCHÉ**

4.99\$lb. Légumes coupés	2/4.99\$ ou 3.50\$-chq. Sandwich poulet, oeufs ou jambon
6.99\$lb. Steaks intérieur de ronde	6.49\$lb. Pâte chinoise ou Lasagne Format individuel ou familiale
2.99\$lb. Bologne	19.99\$ Café Napoleon 2lb.
2.49\$chq. Choux verts	5.99\$chq. Tarte au sucre 6po.
	0.99\$chq. Crème Glacée



legeste.ca - info@legest.org

f @LeGestOfficiel
@LeGestOfficiel



1225 Marie-Victorin, Sorel-Tracy

Heure d'ouvertures: Lundi au Vendredi : 7:00 - 18:00
Samedi: 8:00 - 18:00. Dimanche: 12:00 - 17:00

décembre 2023						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

janvier 2024						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

février 2024						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

mars 2024						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

avril 2024						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

mai 2024						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

LÉGENDE	ÉVÈNEMENTS
 Patinage libre	22 décembre 2023 : Activité spéciale de Noël 🎄
 Patinage libre annulé	24-25-26-31 décembre 2023 : Centre récréatif Aussant fermé
	1-2 janvier 2024 : Centre récréatif Aussant fermé

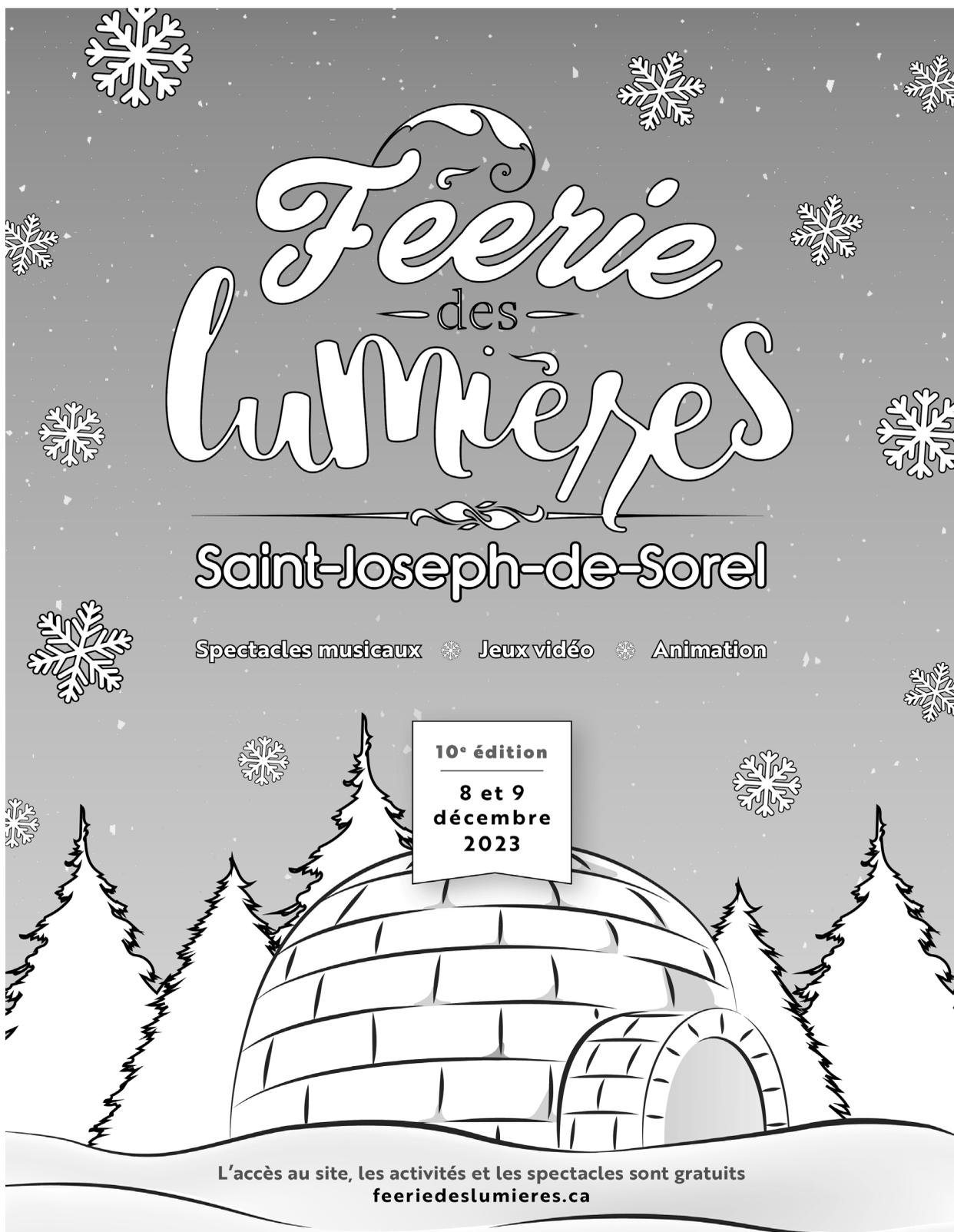
Lundi - 13 h à 15h	Mardi - 13 h à 15h
Mercredi - 9 h à 11h	Jeudi - 13 h à 15h
Exceptions - 14 h à 16 h : 27 décembre 2023 et 3 janvier 2024	Exceptions - 14 h à 16 h : 4 janvier 2024
Vendredi - 9 h à 11h	
Exceptions - 14 h à 16 h 30 : 22 décembre 2023 14 h à 16 h : 26 janvier, 16 février, 29 mars et 26 avril 2024	

Rappel : Le port du casque est fortement recommandé, plus particulièrement les enfants.

Activités et tournoi Aréna Aussant

Tournoi mixte GoPRO.....	26, 27 et 28 janvier 2024
Tournoi Intermédiaire	16, 17, 22, 23 et 24 mars 2024
Pee-Wee contre le cancer.....	6 avril 2024
Tournoi Rio Tinto	15, 16, 17, 18 et 19 avril 2024

 <p>KINO GYM-ATOUT DIFFÉRENTS TYPES D'ABONNEMENT DE 1 À 12 MOIS INCLUANT</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la condition physique Programme d'entraînement personnalisé 	 <p>PROGRAMMES JEUNESSE DÈS LE 13 JANVIER 10 SEMAINES CHEERLEADING RÉCRÉATIF • 5 à 11 ans FÊTE D'ENFANTS • 5 à 12 ans • Avec ou sans escalade • 3 heures d'animation LOCATION DE GYMNASE • Fête/réunion entre amis • Forfait de 3 heures</p>	 <p>COURS EN GROUPE DÈS LE 8 JANVIER 12 SEMAINES PILATES • 3 niveaux MISE EN FORME POUR AÎNÉS GOLF DÈS LE 17 MARS 7 SEMAINES • Intérieur et extérieur</p>	 <p>PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS CÉGEP SOREL TRACY Centre sportif 3000, BOULEVARD DE TRACY, SOREL-TRACY 450 743-9127 www.cegepst.qc.ca/centre-sportif</p>



Spectacles musicaux ❄️ Jeux vidéo ❄️ Animation

10^e édition
8 et 9
décembre
2023

L'accès au site, les activités et les spectacles sont gratuits
feeriedeslumières.ca

Une présentation de



En collaboration avec



Fêtes de fin d'année

V	W	X	J	R	J	A	F	P	W	O	A	D	F	X
R	E	N	N	E	S	G	B	G	C	V	U	M	W	V
J	O	U	E	T	S	V	D	É	C	E	M	B	R	E
A	F	U	Z	E	P	V	F	E	T	O	I	L	E	T
K	D	C	R	C	A	D	E	A	U	X	K	C	K	R
J	D	V	H	T	T	R	A	I	N	E	A	U	B	H
P	È	R	E	N	O	È	L	P	J	D	Y	Z	U	L
I	L	L	U	M	I	N	A	T	I	O	N	S	S	S
G	U	I	R	L	A	N	D	E	S	I	B	N	T	B
G	O	U	R	M	A	N	D	I	S	E	S	X	O	D
E	M	Z	C	H	O	C	O	L	A	T	E	O	J	L
E	S	A	P	I	N	J	Y	S	M	G	X	J	G	V
N	E	I	G	E	X	B	O	U	L	E	S	T	A	X
S	R	È	V	E	I	L	L	O	N	F	Y	O	U	L
O	L	U	T	I	N	S	C	E	N	A	N	Q	T	U

- Boules**
- Cadeau**
- Chocolat**
- Décembre**
- Etoile**
- Gourmandises**
- Guirlandes**
- Illuminations**
- Jouets**
- Lutins**
- Neige**
- Rennes**
- Réveillon**
- Sapin**
- Traineau**
- PèreNoël**

SOLUTION (MOTS FLÉCHÉS)

	C		F		L		V		R	
M	A	T	U	T	I	N	A	L	E	
	R	O	M	A	N		S	O	S	
C	A	R	A	T		B	E	T	E	
	B	E	N	O	I	T		O	R	
V	I	R	T	U	O	S	E		V	
	N	O	E		D		R	O	I	
G	I				L	E	V	R	E	S
	E	U	T	E	R	P	E		T	
A	R	R	E	T		C	R	U	E	

SOLUTION DES MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT :

- I. ILEDELAREUNION. II. LATITUDES. USEES.
- III. EGARE. RITUEL. RA. IV. MULATRES. ECER.
- V. ANE. EUS.CENDRES. VI. UE. ISLAM. EE.
- VII. FAINE. RAIFORT. VIII. ILET. OB. ORL.
- IX. CARESSE. EP. AERE. X. EI.AA. POTION.
- XI. NOUMEA. TACONS. XII. MER. CV. ROSE. IO.
- XIII. PITRE. NI. AME. XIV. PALMISTE. EPIEU.
- XV. SOIE. GUINEE.

VERTICALEMENT :

1. ILEMAURICE. MU. 2. LAGUNE. LAINE. PO.
3. ETALE. FER. ORPAI.
4. DIRA. BATEAU. ILE. 5. ETETE. SAM. TM.
6. LU. RUINES. ECRIN. 7. ADRESSE. EPAVES.
8. REIS. TG. 9. EST. CARBET. EU.
10. ULEMA. PITON. 11. NU. IO. OASIEN.
12. ISLEDEFrance. PE. 13. OE. CREOLE. AIE.
14. NEREE. RANIME. 15. SARS. THE. SOEUR.

STC PIERRE-DE SAUREL



Grille tarifaire 2024

DESCRIPTION DU TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
DÉPLACEMENTS EN TAXIBUS RÉGIONAL ET TRANSPORT ADAPTÉ ENTRE LES ZONES 1 ET 3 SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL		
1 passage	4,25 \$	2,50 \$
10 passages	39,50 \$	23,75 \$
25 passages	87,25 \$	52,25 \$
Mensuel	86,25 \$	51,75 \$
Pénalité zone 1 (départs à l'origine de Sorel-Tracy, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel)	15,00 \$	
Pénalité zones 2 et 3 (départs à l'origine des autres municipalités de la MRC)	25,00 \$	
DÉPLACEMENTS EN AUTOBUS CIRCUITS URBAIN ET EXPRESS Les titres de transport achetés à bord (Interac ou argent) doivent être payés selon le tarif ordinaire.		
1 passage	4,25 \$	2,50 \$
10 passages	39,50 \$	23,75 \$
25 passages	87,25 \$	52,25 \$
Mensuel	86,25 \$	51,75 \$
Mensuel (entre Saint-Roch-de-Richelieu et Longueuil circuit 751 seulement)	43,25 \$	26,00 \$
TARIF FLEXIBLE (TOUS LES SERVICES)		
Flexible mensuel	164,00 \$	98,50 \$
CARTE D'ACCÈS		
Carte d'accès	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$

Nouveauté

POLITIQUE FAMILIALE

Les enfants de 11 ans et moins voyagent **gratuitement** lorsqu'ils sont accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui détient un titre de transport valide et qui en assume la surveillance.

La gratuité s'applique pour un maximum de 3 enfants par accompagnateur.

Pour le taxibus régional, les dossiers des usagers doivent être jumelés ou préalable par le service à la clientèle.

*TARIF RÉDUIT

- Jeune de moins de 16 ans
- Étudiant à temps plein (avec preuve de l'institution scolaire)
- Personne âgée de 65 ans et plus

Nouveauté

- Personne à faible revenu et accréditée par le CABBRR ou le GESTE.

ZONES

- 1 | Sorel-Tracy
Saint-Joseph-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel
- 2 | Saint-Roch-de-Richelieu
Sainte-Victoire-de-Sorel
Saint-Ours
Yamaska
Saint-Robert
- 3 | Massueville
Saint-Aimé
Saint-David
Saint-Gérard-Majella



Terminus des Promenades - STC
450, boulevard Poliquin, local 650, Sorel-Tracy
450 743-3336 | 1 833 703-3336
www.stcpierredesaurel.ca
stcpierredesaurel

Pour une mobilité régionale **accessible!**

STC PIERRE-DE SAUREL

HORAIRE TAXIBUS RÉGIONAL

À COMPTER DU 23 OCTOBRE 2023

L'embarquement s'effectue dans un délai maximal de 20 minutes après l'heure du départ



LUNDI AU VENDREDI

L'horaire du Terminus des Promenades - STC est de 6 h 00 à 20 h 30

DÉPARTS À L'ORIGINE ET À DESTINATION DE LA ZONE 1

05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45	15:15
15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15	

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 1 ET À DESTINATION DES ZONES 2 ET 3

05:15	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 2

04:55	05:55	06:55	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	19:55	20:55	21:55	22:55	23:55	00:55
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 3

04:45	05:45	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45	22:45	23:45	00:45
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

SAMEDI, DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

L'horaire du Terminus des Promenades - STC est de 8 h 15 à 16 h 45

DÉPARTS À L'ORIGINE ET À DESTINATION DE LA ZONE 1

05:15	05:45	06:15	06:45	07:15	07:45	08:15	08:45	09:15	09:45	10:15	10:45	11:15	11:45	12:15	12:45	13:15	13:45	14:15	14:45	15:15
15:45	16:15	16:45	17:15	17:45	18:15	18:45	19:15	19:45	20:15	20:45	21:15	21:45	22:15	22:45	23:15	23:45	00:15	00:45	01:15	

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 1 ET À DESTINATION DES ZONES 2 ET 3

05:15	06:15	07:15	08:15	09:15	10:15	11:15	12:15	13:15	14:15	15:15	16:15	17:15	18:15	19:15	20:15	21:15	22:15	23:15	00:15	01:15
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 2

04:55	05:55	06:55	07:55	08:55	09:55	10:55	11:55	12:55	13:55	14:55	15:55	16:55	17:55	18:55	19:55	20:55	21:55	22:55	23:55	00:55
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

DÉPARTS À L'ORIGINE DE LA ZONE 3

04:45	05:45	06:45	07:45	08:45	09:45	10:45	11:45	12:45	13:45	14:45	15:45	16:45	17:45	18:45	19:45	20:45	21:45	22:45	23:45	00:45
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Réservation possible jusqu'à 30 minutes avant l'heure du départ.

Réservation avant la fermeture du Terminus des Promenades – STC pour les départs du soir et du lendemain matin.

* Le secteur du chemin des Patriotes et rues avoisinantes entre les limites de Sorel-Tracy et la Montée Sainte-Victoire, Sainte-Victoire-de-Sorel, est considéré en zone 1

** Le boulevard Fiset (route Marie-Victorin) de la limite de Sorel-Tracy jusqu'au rang Bellevue, Saint-Robert, est considéré en zone 1

ZONE 1	CODES D'ARRÊTS
Sorel-Tracy	1 à 4999
Saint-Joseph-de-Sorel	1 à 4999
Sainte-Anne-de-Sorel	900 à 999

ZONE 3	CODES D'ARRÊTS
Massueville	7500
Saint-Aimé	8000
Saint-David	8500
Saint-Gérard-Majella	9000

ZONE 2	CODES D'ARRÊTS
Saint-Roch-de-Richelieu	5000
Sainte-Victoire-de-Sorel*	5500
Saint-Ours	6000
Yamaska	6500
Saint-Robert**	7000

JOURS FÉRIÉS

HORAIRE DE FIN DE SEMAINE LES JOURS FÉRIÉS SUIVANTS :	TERMINUS PROMENADES STC OUVERT/ FERMÉ	Journée nationale des Patriotes	Ouvert
		Fête nationale	Fermé
		Fête du Canada	Ouvert
		Fête du Travail	Ouvert
		Action de Grâce	Ouvert
		Veille de Noël	Ouvert
		Jour de Noël	Fermé
		Lendemain de Noël	Ouvert
		Veille du jour de l'An	Ouvert
Jour de l'An	Fermé		
Lendemain du jour de l'An	Ouvert		
Vendredi saint	Ouvert		
Dimanche de Pâques	Fermé		
Lundi de Pâques	Ouvert		

RÈGLEMENTS

EXTRAIT DU RÈGLEMENT #RM-2017 (CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE)

SALUBRITÉ

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou d'un autre bâtiment doit tenir cette même maison ou bâtiment, ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libre de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque. Il s'agit des mêmes conditions pour tout propriétaire possédant un terrain vacant.

Il constitue une nuisance publique de laisser sur un terrain ou à l'extérieur d'un immeuble :

- Un véhicule routier non immatriculé pour l'année courante ou hors d'état de fonctionnement, tout objet hors d'état de fonctionnement ou qui ne peut plus servir à l'usage auquel il est destiné ;
 - Des papiers, des cartons, des bouteilles vides, des éclats de verre, des pneus, des contenants inutilisés, de la ferraille, des pièces de véhicules ou de machinerie ;
 - Du bois (à l'exclusion du bois de chauffage), de la pierre, du métal, de la brique, de la terre, du sable, du gravier ou autre matériau granulaire ou de construction, sauf lors de travaux de construction ou de rénovation qui sont en cours de réalisation, et ce, pour la durée des travaux ;
 - Des débris de construction tels que des planches, des tuyaux, du matériel électrique, des briques, des pierres, des clous, de l'acier, des bardeaux d'asphalte, du vinyle et autres matériaux similaires, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
 - Une ou des matières fécales, un ou des déchets organiques en décomposition, dangereux, polluants ou contaminants, ailleurs que dans un conteneur prévu à cette fin ;
 - Un amoncellement de branches ou d'arbres sauf en bordure du chemin public en période de ramassage de branches et d'arbres. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22)**;
 - Des eaux stagnantes, un ou des animaux morts, de l'herbe à poux ou de l'herbe à puce, de la berce du Caucase, etc. ;
- Il est aussi interdit de laisser les matières résiduelles autrement que dans un contenant permis et prévu à cet effet ou des matières nauséabondes ou nuisibles. **(Pour les dates des collectes, voir à la page 22)**.

BRUIT

Il constitue une nuisance de faire du bruit ou de faire usage de toute chose faisant du bruit d'une façon à incommoder le repos, le confort ou le bien-être du voisinage.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

FEU À CIEL OUVERT

Il est possible de faire des feux à ciel ouvert aux conditions suivantes : allumer le feu dans un contenant incombustible d'une superficie maximale d'un mètre carré et d'une hauteur maximale des flammes d'un mètre ou dans un foyer ou un poêle conçu à cet effet, le contenant, le foyer ou le poêle doit être muni d'un pare-étincelle. Il faut le placer à une distance minimale de 3 mètres de tout bâtiment et de 2 mètres des limites arrière et latérales du terrain.

HERBE, BROUSSAILLES, ETC.

Il constitue une nuisance de laisser croître de l'herbe, des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes.

PERMIS

RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Vous devez vous procurer un permis lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre propriété ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, etc., en communiquant à l'Hôtel de Ville au 450 742-3744 pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

Un permis gratuit est obligatoire pour installer une piscine creusée et/ou hors terre.

ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation au coût de 10,00 \$.

Veillez noter que les règlements complets sont disponibles à l'Hôtel de Ville. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec l'administration, au 450 742-3744.

RÈGLEMENTS

Extrait du règlement numéro 399-2023 concernant la garde des animaux domestiques

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel doit appliquer le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P38.002, r-2).

Il est interdit de garder un animal qui n'appartient pas à l'une des catégories suivantes :

1. Les chats;
2. Les chiens;
3. Les furets;
4. Les lapins;
5. Les poules;
6. Les oiseaux de cage;
7. Les poissons d'aquarium.

CONTRÔLE DE LA POPULATION ANIMALE

Il est interdit de garder dans un même logement y compris les dépendances et le terrain, plus de deux animaux de chaque catégorie autorisée et à l'exclusion des animaux sauvages.

TRAITEMENT DES SELLES ANIMALES

Le propriétaire ou le gardien d'un animal domestique doit être muni, en tout temps, des instruments qui lui permettent d'enlever et de disposer des selles de l'animal d'une manière hygiénique lorsque l'animal se trouve sur une place publique ou ailleurs que sur le terrain sur lequel est situé le logement qu'il occupe.

Le gardien d'un animal domestique doit enlever immédiatement les selles que celui-ci laisse tant dans un lieu accessible au public que sur un terrain privé et ensuite en disposer de manière hygiénique.

SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Il est interdit d'inciter ou d'encourager un chien à attaquer une personne ou un animal d'une espèce visée par le présent règlement.

Tout chien de 20 kg et plus, à l'exception d'un chien d'assistance, doit porter un licou (harnais de tête) ou un harnais auquel est attachée la laisse sauf si le chien se trouve, avec l'autorisation expresse d'une personne responsable en droit de la donner :

- à l'intérieur d'un logement ou de ses dépendances;
- sur un terrain privé clôturé de manière à le contenir à l'intérieur des limites de celui-ci.

Un gardien qui transporte un chien dans un véhicule routier doit s'assurer qu'il ne peut quitter ce véhicule ou attaquer une personne qui se tient près de ce véhicule et le gardien qui transporte un chien dans la boîte arrière ouverte d'un véhicule routier doit le placer dans une cage ou l'attacher de façon que toutes les parties du corps du chien demeurent, en tout temps, à l'intérieur des limites de la boîte.

NUISANCES

Constitue une nuisance et est interdit, le fait :

- pour un animal domestique, de causer un dommage à la propriété d'autrui;
- pour un chien, de se trouver sur un terrain de la Ville où un affichage indique que la présence des chiens est interdite;
- pour un chien, de se trouver dans une aire de jeux ou à moins de deux mètres d'une telle aire extérieure non clôturée, sauf si le chien est tenu en laisse et circule sur un trottoir ou sur une allée de circulation;
- pour un chat ou un chien, selon le cas, de miauler, d'aboyer, de gémir, de hurler ou d'émettre des sons de nature à troubler la paix ou la tranquillité du voisinage;
- pour un animal domestique, de fouiller dans les ordures ménagères, les déplacer, déchirer les sacs et de renverser les contenants;
- pour un animal domestique, d'être errant;
- pour le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un logement et de ses dépendances, de garder des animaux domestiques dont la présence dégage des odeurs de nature à incommoder le voisinage ou de laisser ces animaux causer des dommages à la propriété;
- de nourrir un animal errant en distribuant de la nourriture ou en laissant de la nourriture ou des déchets de nourriture à l'air libre.

ENREGISTREMENT ET FRAIS

Le propriétaire ou le gardien d'un chien doit conformément au Règlement d'application, l'enregistrer auprès de la Ville et obtenir une médaille que le chien doit porter afin d'être identifiable en tout temps et payer les frais annuels.

Les frais annuels sont non remboursables et s'appliquent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre suivant sauf lors de l'enregistrement initial, lesquels couvrent la période jusqu'au 31 décembre suivant.

INSPECTION

Le centre de service animalier municipal est désigné comme des inspecteurs aux fins des inspections visées à la sous-section 1 de la section V du Règlement d'application ainsi qu'au aux fins du présent règlement.

Un inspecteur peut, à toute heure raisonnable, visiter un terrain, un bâtiment ou une construction de même qu'une propriété mobilière ou immobilière afin de s'assurer du respect du présent règlement et cette personne doit s'identifier et exhiber le permis attestant sa qualité.

POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT INTÉGRAL, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DANS LA SECTION « ANIMAUX » DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.



Service animalier
Pierre-De Saurel et Régions

450 746-7272

HORAIRE

Lundi : 13h – 15h

Mardi : 10h – 12h & 13h – 15h

Mercredi : 10h – 12h & 13h – 15h

Judi : 10h – 12h & 13h – 15h

Vendredi : 10h – 12h & 13h – 14h

Samedi : 9h – 12h

Dimanche : Fermé

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le Centre animalier.

info.serviceanimalier@gmail.com

1687, local 105, route Marie-Victorin, Sorel-Tracy (QC) J3R 4R4

BRIS DE BAC ROULANT



Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel, par téléphone au **450 743-2703** ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com.

Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Pour toute autre plainte, question ou commentaire concernant les différentes collectes, veuillez contacter la MRC de Pierre-De Saurel.

ACHAT DE BAC ROULANT



Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant (240 ou 360 litres) actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous les procurer auprès d'une quincaillerie locale ou auprès de la compagnie EBI Environnement Inc. au 1 800 781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les 3 bacs roulants (bleu, noir et brun) sont obligatoires.

Pour l'obtention d'un bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel.

RÉSIDUS VERTS



Les collectes de résidus verts s'effectueront les 2 mai, 31 octobre et 14 novembre 2024.

BRANCHES



Les collectes de branches s'effectueront les 13 juin et 17 octobre 2024.

Les branches acceptées doivent avoir 5 cm (2 po) de diamètre et être attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg (55 lb) et d'une longueur maximale de 1,5 m (5 pi).

MATIÈRES RÉSIDUELLES



Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent le jeudi au deux semaines, en alternance, toute l'année.

La collecte des matières organiques s'effectue toutes les semaines soit, le jeudi, entre la période du 4 avril au 28 novembre 2024.

ENTREPOSAGE DES BACS



Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de la circulation à l'aide d'un écran visuel.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

Le site est situé au 3145, rue Joseph-Simard. Pour la période du **29 novembre 2023 au 30 mars 2024**, il sera ouvert au public les jeudis, vendredis et samedis de 9 h à 16 h. Pour la période du **3 avril au 1^{er} décembre 2024** il sera ouvert au public du mercredi au dimanche de 9 h à 16 h 15. Le service gratuit est offert aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel sur présentation d'une preuve de résidence.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION : gypse, briques, béton, bois, bardeaux d'asphalte, portes et fenêtres, armoires, vanités, etc.

MATIÈRES RECYCLABLES : contenants, emballages et imprimés, en carton, papier, métal, verre ou plastique

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX : huiles, peintures, dissolvants, bonbonnes de propane, néons, aérosols, chlore, batteries, extincteurs, etc.

RÉSIDUS VERTS : branches, haies, feuilles, gazon, terre, etc.

APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES : téléviseurs, ordinateurs, imprimantes, appareils photo, cellulaires, fils électriques, etc.

PNEUS

ENCOMBRANTS : meubles et électroménagers en fin de vie, incluant ceux contenant des halocarbures, tapis, toiles, polystyrène, etc.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS : AUCUNE ENTRE DÉCEMBRE ET MARS



MATIÈRES ACCEPTÉES :

- ✓ Meubles, électroménagers (sauf ceux contenant des halocarbures*), matelas, chauffe-eau, tapis roulés et attachés, toiles roulées et attachées, etc.
- ✓ Maximum de 10 sacs en plastique d'ordures ménagères (sans résidus de table), bien attachés, d'un poids n'excédant pas 9 kg.

REFUSÉES :

- ⊘ Matériaux de construction, incluant portes et fenêtres, pièces d'auto, incluant pneus, appareils électriques et électroniques.

DISPOSITION DES MATIÈRES :

En bordure de rue, sur votre propriété. Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans les remorques ne sont pas ramassées (risque de ramasser des matières dont les propriétaires n'ont pas l'intention de se départir).

MISSION : RÉDUCTION ! :

Vous voulez vous départir d'un objet ou d'une matière, mais vous ne savez pas comment? Rendez-vous sur le <https://missionreduction.com> et recherchez-le dans l'outil de tri et suivez les indications. Si vous ne parvenez pas à trouver, n'hésitez pas à contacter la MRC de Pierre-de Saurel.

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS



Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir ou la chaussée. Un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation un danger pour les usagers.

Le bon positionnement des bacs permet :

- Aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire ;
- Aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité ;
- Aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne pas placer les roues et la poignée du bac vers la rue. Ne rien déposer sur les bacs et ne pas les surcharger. En cas d'insuffisance d'espace dans votre bac bleu, les sacs de plastique transparents contenant des matières recyclables sont acceptés, lorsque déposés à côté de celui-ci.

Pour toute information concernant la gestion des matières résiduelles :

50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
 Téléphone : 450 743-2703 | Téléc. : 450 743-7313
www.mrcpierredesaurel.com
mrc@pierredesaurel.com

BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE



Les propriétaires désirant bénéficier, ou bénéficiant de la collecte de plus d'un bac, doivent s'acquitter, auprès de leur municipalité, d'une taxe au montant de 140 \$ par bac supplémentaire. Une étiquette autocollante leur sera remise ; celle-ci devra être collée sur le bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année en cours uniquement. Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus permis est, quant à lui, illimité et sans frais.

ATTENTION ! Vous avez droit à un bac à déchets par taxe d'ordures que vous payez par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures, vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 140 \$.



Hôtel de Ville

700, rue Montcalm | Saint-Joseph-de-Sorel
Québec | J3R 1C9

T. 450 742-3744 | F. 450 742-1315

www.vsjs.ca | ville@vsjs.ca

 @villesaintjosephdesorel

BUREAU ADMINISTRATIF

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au jeudi :
8 h 30 à 16 h 30

Vendredi :
8 h 30 à 13 h

Nous sommes ouvert
sur l'heure du dîner

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE RÉGULIER

Lundi au vendredi :
8 h à 12 h | 13 h à 17 h

HORAIRE D'ÉTÉ*

Lundi au jeudi :
7 h à 12 h | 13 h à 17 h

Vendredi :
8 h à 12 h

IMPORTANT

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 15 janvier, 19 février, 11 mars et 8 avril 2024

Heure : 19 h début de la séance ordinaire

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Administration - Fermé

Du 25 décembre 2023 au 5 janvier 2024.

Le bureau sera donc ouvert au public le 8 janvier 2024.

Travaux Publics - Fermé

Du 25 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement.

Le Centre Récréatif Aussant sera fermé au public les 24, 25, 26 et 31 décembre 2023, ainsi que le 1^{er} et 2 janvier 2024.

LAMPADAIRE DÉFECTUEUX

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout lampadaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville ou en remplissant le formulaire sur le site Internet de la Ville. Veuillez prendre note qu'un délai est à prévoir pour que les travaux soient effectués.

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1 h et 6 h du matin, du 15 novembre au 1er avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique.

BIENVENUE CHEZ NOUS

Une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15 h 30 et 18 h 30, soit le 26 décembre 2023

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911

Sûreté du Québec – appel de service . 310-4141 ou *4141
Travaux publics (urgence) 911
(bris d'aqueduc, égout, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY (450 780-5600)

Prévention administrative poste 5200

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel 450 743-2703

www.mrcpierredesaurel.com | mrc@pierredesaurel.com

AUTRES SERVICES MUNICIPAUX (450 742-3744)

Garage municipal poste 212
Voirie poste 211
Aréna (loisirs) poste 301

Piscine 450 742-1602
Local des 3 âges 450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel ... 450 743-7087
Service animalier Pierre-De Saurel 450 746-7272

Tirage : 1 000 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel
Rédacteur en chef : Vincent Deguise

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991
Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada
ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.



**SAINT-
JOSEPH-
DE-SOREL**